

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du Bureau Communautaire  
de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES  
DES PAYS DE L'AIGLE

Séance du 26 janvier 2023

5 Place du Parc  
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
DE L'ORNE

L'an deux mil vingt-trois, le vingt six janvier à 18 heures et 30 minutes, les membres du Bureau Communautaire légalement convoqués le 19 janvier 2023, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	11
PRESENTS	08
VOTANTS	08

Monsieur Guy MARTEL a été nommé secrétaire de séance.

CONVOCAATION

Datee	du 19/01/23
Affichée	le 20/01/23

Etaient présents : Jean SELLIER  
Philippe VAN-HOORNE  
Michel LE GLAUNEC  
Serge DELAVALLÉE  
Guy MARTEL  
François CARBONELL  
Jean-Luc BEAUFILS  
Véronique HELLEUX

OBJET

Marché de travaux de  
réhabilitation du réseau d'eaux  
usées des rues Jean Gabin et de  
l'ancienne école à Moulins la  
Marche : prix supplémentaire au  
BPU

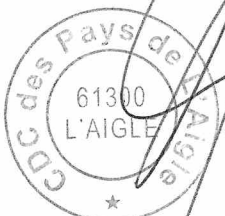
Pouvoir :

Absent excusé :

Absents : François BRIZARD  
Nathalie LENÔTRE  
Virginie VIOLET

Acte reçu en Préfecture le 08/02/23  
Publié en ligne le 08/02/23  
Certifié exécutoire

Le Président,  
Jean SELLIER



Monsieur BRIZARD, Vice-Président délégué à l'assainissement, rappelle aux membres du Bureau que dans le cadre de l'aménagement de la rue Jean Gabin à Moulins la Marche (dont le début d'opération est reporté à début 2023), il a été attribué à la Société ATEC le marché de réhabilitation du réseau d'eaux usées des rues Jean Gabin et de l'ancienne école pour un montant de 53 514.98 € HT.

Pour rappel, la maîtrise d'œuvre a été confiée à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Orne.

Il est précisé qu'une subvention, non prévue au budget 2022, a été accordée par la Commission Permanente du Conseil Départemental de l'Orne du 30/09/2022 qui s'élève à 20 % du montant des travaux subventionnables.

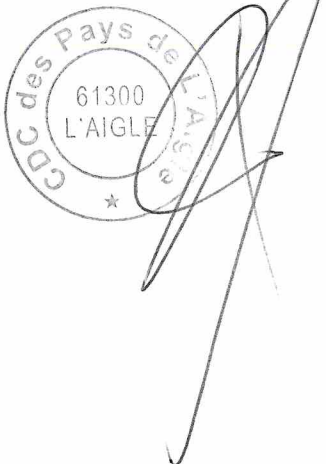
Lors de l'inspection des réseaux suite aux travaux de réhabilitation, il a été constaté une dégradation très importante avec des défauts d'étanchéité au niveau du regard EU11 collectant notamment les effluents du collège et du foyer Perce-Neige. Ces défauts n'avaient pas été vus lors des études préalables car localisés hors secteur d'intervention. C'est pourquoi, il est nécessaire de mettre en place une dérivation des effluents.

Ces travaux n'étant pas prévus au marché, il est nécessaire de rajouter le prix suivant au bordereau des prix unitaires :

N° Prix	DESIGNATION DES PRIX	UNITE	PRIX UNITAIRE (€ HT)
9	Réhabilitation du regard eaux usées EU11 : mise en place d'une dérivation des effluents, reprise du génie civil dégradé et étanchement du regard	1	1850 €

Acte reçu en Préfecture le 08/02/23  
 Publié en ligne le 08/02/23  
 Certifié exécutoire

Le Président,  
 Jean SELLIER



- Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2123-1 et R2123-1 à R 2123-8
- Vu la délibération n° 2022-05-05-105 du Bureau Communautaire en date du 05 mai 2022 portant attribution du marché pour la réhabilitation du réseau d'eaux usées des rues Jean Gabin et de l'ancienne école de Moulins la Marche

**Le Bureau après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** l'avenant n° 1, ajoutant le prix n° 9 au bordereau des prix unitaires du marché n° 2022ENV000001, notifié à la Société ATEC REHABILITATION

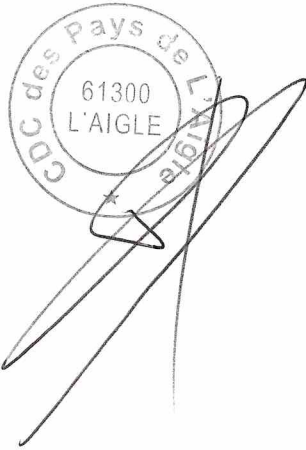
pour les travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées des rues Jean Gabin et de l'ancienne école à Moulins la Marche,

Acte reçu en Préfecture le 08/02/23  
Publié en ligne le 08/02/23  
Certifié exécutoire

➤ **AUTORISE** le Président à signer ledit avenant et toutes les pièces s'y rapportant

**VOTE : UNANIMITÉ**

Le Président,  
Jean SELLIER



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme

Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20230126-2023-01-26-005-DE  
Date de télétransmission : 08/02/2023  
Date de réception préfecture : 08/02/2023